

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille onze, le 2 août à quinze heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes ISAIA Monique, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, MM. LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, M. GILLY Lucien, PELLOUX Jacques représentant M. DUNAND Jean Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean, LOUISON Charles, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, ISOARDI Jérôme, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

PARTIS AVANT LE VOTE DE LA DELIBERATION : Mme BLATTMAN Sabine représentant M. VILLAIN Jacques, MM. AUBERT Jean-Pierre et VAGINAY Bruno.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : Mmes MAUREL Florence, TRON Michelle, M. Daniel SPAGNOU, Député-Maire des Alpes de Haute-Provence, M. Yves DERBEZ, Président de l'association « éleveurs et montagnes », MM RAYNE Philippe, MARTIN Jean-Marc, SAVORNIN Marc, SAVORNIN Alexis, SIGNORET Thierry, SIGNORET Patrick, ALLIOT Richard, MAURIN Jean-Marc, REBATTU Serge, MAUREL Gérard, PASTOR Thierry, BAYLE Claude, OCCELLI Pierre-Hubert, MICHEL Jacques, et LOMBARD Jean-Jacques, éleveurs

EXCUSES : Mme MAURE Agnès et M. CUGNET Gérard. .

OBJET : MOTION POUR SAUVER LE PASTORALISME

Dans la nuit du 16 juillet un véritable massacre a frappé un troupeau d'ovins parqués à 1.500 mètres d'altitude dans des filets électrifiés sous la protection d'un chien "patou", pas très loin des habitations. 1 brebis et 43 agneaux sont morts déchiquetés par les crocs d'une meute de loups et 20 agneaux blessés ne survivront pas ainsi que 2 brebis. 7 agneaux manquent à l' appel. L'éleveur a dû rentrer le troupeau à la bergerie pour soigner les blessés et les mères des agneaux morts atteintes de mammites. Quel spectacle révoltant que ces agneaux ensanglantés jonchant le pré résonnant des bêlements stridents, des brebis désespérées appelant leurs petits qui ne répondent plus. Le chien "patou" était extenué d'avoir dû lutter une partie de la nuit pour défendre "ses bêtes". Les loups en nombre ont été plus forts que lui.

Une semaine plus tard, dans la nuit du 23 août à 4 h du matin, sur la commune d'Enchastrayes au Pré des Chèvres, le berger dormant dans sa cabane à une cinquantaine de mètres du troupeau appartenant à six éleveurs, était subitement réveillé. Il découvrait que le parc électrifié avait cédé sous la pression des bêtes affolées. A l'aube c'était un spectacle de désolation, des cadavres ensanglantés, d'autres bêtes s'étaient étouffées en s'entassant dans un ravin. Là aussi le patou n'avait pu faire face à plusieurs loups. Les éleveurs appelés sur place ne purent que constater le massacre : 63 brebis et agneaux égorgés ou étouffés, 11 blessés, plus de 20 disparus. Le Maire a dû faire appel à la gendarmerie, aux pompiers et à une entreprise pour éviter la pollution et évacuer un camion complet de cadavres. »

Que répondre à la détresse et au découragement de ces éleveurs, qui en une nuit, ont perdu autant de bêtes ?

Que dire de l'extrême tristesse et du désarroi des bergers qui sont aux petits soins pour les agneaux ?

En arriver à une telle situation est une aberration.

Trop c'est trop, si cela continue le pastoralisme va disparaître de nos territoires livrés à l' invasion des loups.

Combien d'animaux sauvages et notamment de jeunes chamois, cerfs ou chevreuils sont régulièrement croqués comme ces jeunes agneaux ?

Ce ne sont pas, comme on veut nous le faire croire, quelques rares loups qui parcourent nos montagnes, mais bien des meutes entières qui ont colonisé nos alpages et imposent leur sanglante dictature, aujourd'hui, à la faune sauvage et aux animaux domestiques et demain à l' homme.

La population des loups en Ubaye est au moins 3 fois supérieure aux chiffres officiels communiqués par les services de l' Etat pour entretenir l'illusion d'une cohabitation possible entre le pastoralisme et le retour des loups.

Faut-il attendre que comme par le passé des enfants ou des hommes soient attaqués par les loups pour que les autorités chargées de leur protection réagissent ?

La délibération du Conseil Municipal de Méolans des années 1850 octroyant une prime pour toute personne abattant un loup n'est-elle pas redevenue d'actualité ?

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, entend lancer un appel :

- d'une part, auprès de l'opinion publique pour qu'elle cesse de considérer le loup comme un gentil animal pouvant partager l'espace dédié aux troupeaux et qu'elle regarde la réalité destructrice de ce prédateur sans prédateur,
- d'autre part, auprès des parlementaires et des autorités de la République pour qu'ils prennent la seule mesure qui s'impose pour éviter que nos alpages ne deviennent un désert humain: **la suppression de la protection du loup comme espèce protégée dans les zones pastorales.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI.

